



**Municipalité Paroisse  
de Saint-Thuribe**

## **AVIS PUBLIC**

### **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 JUILLET 2020**

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIELLE 2020-049, ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JUILLET 2020.

LA SITUATION ENTOURANT LA COVID-19 PERMET AUX MUNICIPALITÉS LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC PUBLIC ( MAXIMUM 50 PERSONNES).

La séance régulière du Conseil municipal de St-Thuribe se tiendra donc le 13e jour du mois de juillet 2020 à 20h à la salle communautaire située au 375A, rue Principale St-Thuribe, tel qu'autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juillet 2020.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous les transmettre par courriel à l'adresse suivante : [info@st-thuribe.net](mailto:info@st-thuribe.net) ou par courrier au 238, rue Principale, Saint-Thuribe.

Les procès-verbaux sont toujours disponibles sur le site internet de la Municipalité.  
Les procès-verbaux de janvier à mars seront bientôt accessibles sur le site.

DONNÉ à Saint-Thuribe, ce 9<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Lise Chalifour  
Directrice générale et secrétaire-trésorière-adjointe

---